

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration Séance du 20 novembre 2012

Délibération n°2012-17 / CA

Avis sur les ressources financières affectées aux établissements publics des Parcs nationaux en 2013

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.331-29 8°

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, donne au ministre chargé de la protection de la nature l'avis suivant sur le montant et la répartition qu'il arrête des ressources financières globalement affectées aux parcs nationaux pour 2013 :

Le Conseil d'administration de Parcs nationaux de France

- Souligne l'attachement des établissements publics des parcs et de PNF à ce qu'une visibilité pluriannuelle soit donnée, et stabilisée, en matière de moyens humains et financiers. Car sans cette visibilité à 2 ou 3 ans, une gestion prospective et saine des établissements devient très difficile ;
- Rappele que ce besoin de visibilité est particulièrement important dans un contexte où la raréfaction des moyens, et les restructurations des équipes qui en découlent, nécessitent de connaître un objectif d'évolution fiable pour pouvoir réformer en limitant les difficultés, tant en interne à l'établissement (affichage de perspectives non remises en cause chaque année pour pouvoir obtenir un climat social propice au changement) qu'avec les partenaires de celui-ci (ceci tout particulièrement dans une période où se finalisent puis se lancent concrètement les chartes ...) ;
- Regrette que les contrats d'objectifs 2012-2014 aient été in fine signés sans leur annexe de prospective financière, représentant pourtant les besoins chiffrés à l'issue d'un travail précis, et souhaite vivement qu'il n'en soit pas de même pour les futurs COB qui suivront, sauf à vider l'exercice d'une bonne part de son intérêt, et à passer sous silence la question de l'adéquation objectifs-moyens ;
- Demande que soient donnés les moyens de réellement mettre en oeuvre les chartes, au-delà du seul travail de conseil, ingénierie et animation des équipes des parcs nationaux.
- Affirme, sur la question de la répartition des moyens entre établissements, la disponibilité de l'équipe de PNF, et des administrateurs de PNF, pour participer à un travail d'identification de critères à prendre en compte, dont la tutelle, avec l'appui de PNF, mènerait l'animation.

- Souhaite que la forte réduction des dotations de fonctionnement en fin d'exercice 2012 (plus de 10% du budget annuel global de la ligne parcs nationaux) soit compensée par une prise en considération globalement sur le triennal.

- Souhaite, pour l'avenir, que les dotations notifiées soient effectivement versées, sauf à mettre en péril la gestion des établissements.

Fait à Paris, le 20 novembre 2012

Le Président du Conseil
d'administration



Ferdy LOUISY

Le Directeur



Michel SOMMIER